



Saint-Constant

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

AVIS PUBLIC
DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS est par les présentes donné que, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 20 février 2024 à 19 h 30, au Pavillon de la biodiversité situé au 66, rue du Maçon, Saint-Constant, le Conseil municipal statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1. 8, RUE LONGTIN – LOT 2 178 105 DU CADASTRE DU QUÉBEC

Demande de dérogation mineure numéro 2023-00121 aux dispositions du *Règlement de zonage numéro 1528-17*.

Nature et effet de la demande :

- Le garage attenant existant est situé à une distance de 0,92 mètre de la ligne latérale gauche alors que le règlement prévoit que tout garage privé attenant doit être situé à une distance minimale de 1,0 mètre de la ligne latérale de terrain s'il n'y a pas d'ouverture.

2. 67, MONTÉE DES BOULEAUX – LOT 2 177 840 DU CADASTRE DU QUÉBEC

Demande de dérogation mineure numéro 2024-00003 aux dispositions du *Règlement de zonage numéro 1528-17*.

Nature et effet de la demande :

- Les murs de l'habitation multifamiliale comporteraient une proportion de maçonnerie de 60 % alors que le règlement prévoit une proportion minimale de 80 %;
- Le site comporterait une superficie d'espace vert de 433 mètres carrés alors que le règlement prévoit un minimum de 465,5 mètres carrés.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à communiquer avec le Service de l'aménagement du territoire, du bureau de projets et du développement économique au (450) 638-2010 poste 7223 durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 25 janvier 2024.

M^e Geneviève Noël
Directrice adjointe et greffière adjointe
Service des affaires juridiques et du greffe